



# Technicien/ne Géomètre en Cabinet

## Lieu de la Formation

Afpar de Saint-Paul

RNCP 37104

## Diplôme visé :

Titre Professionnel de Niveau 5 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 10/02/2023) composé des 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

## Durée de la formation

8 mois / 1225 h

## En centre

1085 h

## En entreprise

140 h



## Métier

Au sein d'un cabinet de géomètre-expert, le/la technicien/ne géomètre en cabinet, réalise des levés topométriques à partir d'éléments fixes, existants et durables sur le terrain, afin de procéder à l'établissement de plans topographiques.

A partir de ces plans, il/elle rédige des documents déterminant la propriété immobilière : bornage et division de terrains. Technicien/ne de la mesure, le/la technicien/ne géomètre en cabinet est associé aux projets d'aménagement immobilier qui l'amènent à réaliser des tâches de topographie, de conception de projets, de maîtrise d'œuvre, de division immobilière, par exemple. Dans ces cas-là, il/elle sera intégré à des équipes pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes de l'environnement, ingénieurs VRD).

La décentralisation a transféré aux collectivités, régions, départements, communes, de nombreuses compétences relevant antérieurement des attributions de l'Etat. Dans ce contexte, le/la technicien/ne géomètre en cabinet accompagne ces collectivités en matière d'urbanisme, qu'il s'agisse :

- d'urbanisme réglementaire pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme réglementaire (SCOT - schéma de cohérence territoriale, PLU - plan local d'urbanisme, cartes communales);

- d'urbanisme opérationnel pour participation au montage d'opérations d'aménagement de zones urbaines ou de quartiers (ZAC, lotissements, réorganisation foncière, rénovation et requalification d'espaces publics).

## Objectifs de la formation

- Réaliser des levés et des plans topographiques
- Réaliser des études d'infrastructures et des implantations
- Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

## Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

### CCP 003047 – Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière

- Réaliser les relevés, les plans d'architecture et les calculs associés ;
- Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés ;
- Exploiter des pièces écrites à caractère foncier.

### CCP 003048 – Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures

- Effectuer les métrés des études d'infrastructures ;
- Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures ;
- Réaliser des implantations d'infrastructures.

### CCP 003049 – Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'œuvre de conception ou réalisation d'un chantier)

- Effectuer des levés topographiques ;
- Effectuer les calculs topométriques liés aux levés ;
- Réaliser des dessins topographiques.

## Modalités de certification

Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Voir la fiche métier sur [www.afpar.re](http://www.afpar.re)

## Déroulé de la formation

Intitulé	Durées indicatives	
	Semaines	Heures
<b>Période d'intégration</b>	1	35
<b>Module 1</b> : Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière	9	315
<b>Module 2</b> : Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures	6	210
<b>Module 3</b> : Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'oeuvre de conception ou réalisation d'un chantier)	12	420
<b>Période en entreprise</b>	4	140
<b>Module de synthèse</b>	2	70
<b>Session d'examen</b>	1	35



## Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

## Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

## Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

**L'entrée en formation sera possible sous réserve :**

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

## Les prérequis

- Un niveau de la classe de terminale scientifique ou technique est souhaitée.
- Pour les titulaires d'un Titre Professionnel de Niveau 4, 2 ans d'expérience professionnelle en topographie ou travaux publics sont recommandées.

## Les aptitudes requises

- Bonne perception spatiale,
- Esprit d'analyse,
- Méthode,
- Rigueur,
- Bonne vision (avec ou sans correction),
- Sens des responsabilités,
- Aptitude relationnelle (sens du contact, travail en équipe et sous pression...).

## Modalités d'accès

1. Inscription :

- a. Sur le site Internet de l'AFPAR : [www.afpar.re](http://www.afpar.re)
- b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
- c. Auprès de France Travail ou de la Mission Locale.

2. Participation à la réunion d'information collective,

3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,

4. Entretien avec un/e psychologue du travail,

5. Décision par une commission de recrutement.

## Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

## Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

## Débouchés

- Accès à l'emploi (ROME F1107) de :
  - Géomètre Topographe ;
  - Technicien/ne Géomètre Topographe ;
  - Technicien/ne Supérieur/e Géomètre Topographe ;
  - Géomètre d'Entreprise ;
  - Géomètre de Chantier.

## Suite de parcours

- Evolutions possibles :
  - Après plusieurs années d'expérience le/la Géomètre Topographe peut évoluer au sein de différentes entreprises ou en obtenant un diplôme d'Ingénieur/e pour devenir Géomètre Expert, ou bien en passant un concours dans la fonction publique.
- Formation complémentaire :  
Licence professionnelle des secteurs Génie civil, Urbanisme et Aménagement.

## Financement

- Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

## Indicateurs

Nouvelle formation

**0 810 800 810**

prix d'un appel local

**Points contacts AFPAR**

**Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43**

**Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80**

**[www.afpar.re](http://www.afpar.re)**



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

